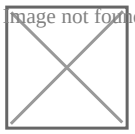

Prime de reclassement CSP

Par **Liloo66**, le **05/09/2015** à **17:24**

Bonjour,
j'ai été licenciée et on nous a présenté le CSP.
Pendant la période de réflexion de 21 jours, j'ai eu une opportunité pour démarrer qq jours après le début du CSP (le 20 juillet, le CSP démarrant le 15).
je ne savais pas s'il fallait quand meme que je prenne le CSP sinon je perdrais mon préavis et je suis passée chez Pole Emploi.
Une personne à l'accueil m'a conseillé de prendre tout de meme le CSP car la "perte" de mon préavis serait compensée par la prime de reclassement et de plus si ma période d'essai n'était pas concluante je pourrais revenir dans le CSP.
Mais elle a omis de m'alerter sur le fait que la prime devait etre demandée absolument dans le mois suivant la reprise.
Vous me direz que j'aurais pu aussi regarder un peu mieux mes papiers.
Mais j'ai repris un travail le nez dans le guidon puis suis partie en congés.... J'ai vu une conseillere pole emploi le 31/08, lui ai dit que j'avais retrouvé un emploi et elle ne m'a pas dit quoi que ce soit au sujet de la prime et c'est une ancienne collègue qui vient de trouver un poste qui me l'a dit. Pensez-vous que ce soit totalement perdu ? ça m'enerverait d'ailleurs ça m'enerve déjà...
merci beaucoup pour votre retour
bien cordialement
LG

Par **P.M.**, le **06/09/2015** à **08:50**

Bonjour,
C'est Pôle Emploi qui dans un premier temps pourrait vous répondre...

Par **Liloo66**, le **06/09/2015** à **10:08**

Merci, je leur envoie un courrier également, merci encore

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés